

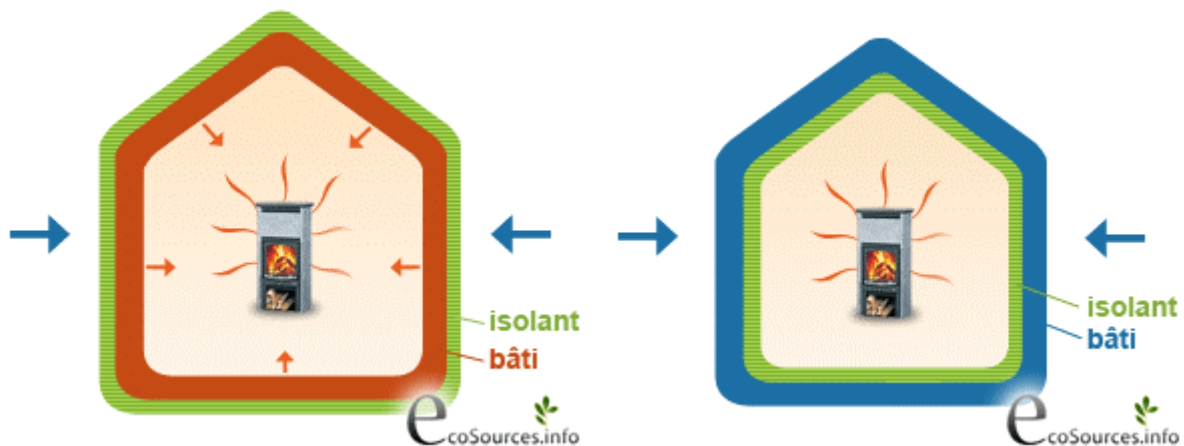
L'ISOLATION PAR L'EXTERIEUR

Contrairement à nos voisins d'Europe du Nord et de l'Est, l'isolation par l'extérieur n'est pas une tradition française, en 2008 on comptabilisait dans l'hexagone environ 2,5 millions de m² d'isolant extérieur posé par an, contre 30 millions de m² en Allemagne et 26 millions en Pologne.

Pourtant, son rôle est essentiel en termes de protection de l'environnement, de confort et d'économies financières. En effet, une bonne isolation réduit les déperditions à travers les parois, diminuant ainsi les consommations et factures énergétiques de chauffage. En diminuant les consommations, les ressources sont préservées et les émissions de gaz à effet de serre limitées.

L'isolation par l'extérieur est une solution extrêmement efficace, aussi bien dans la construction que dans la rénovation.

Le principe de l'isolation par l'extérieure est de réaliser une enveloppe isolante autour du bâtiment. Les murs intérieurs vont emmagasiner la chaleur puis la restituer et le froid extérieur va être stopper par l'isolation. L'inertie thermique du bâti sera alors utilisée dans le bon sens, la température intérieure sera stable et confortable.



Isolation par l'extérieur

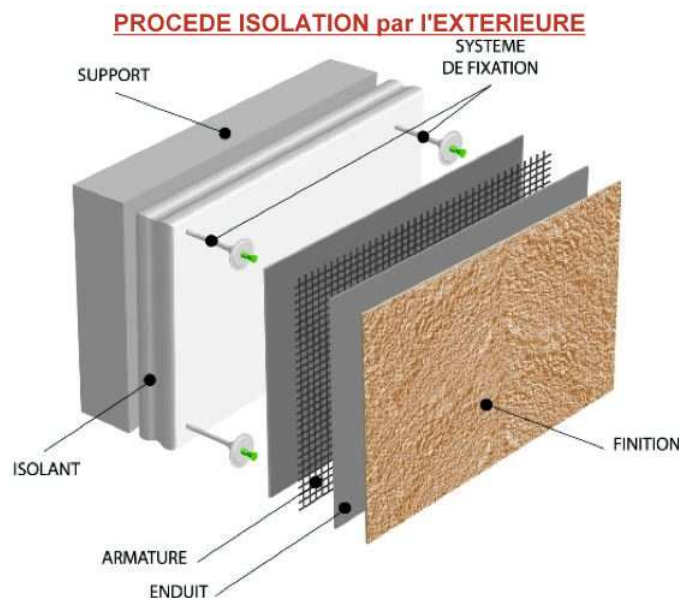
Le bâti est protégé du froid par l'isolation,
Il emmagasine la chaleur intérieure et la restitue.

Isolation par l'intérieur

Le bâti emmagasine le froid extérieur,
L'isolation intérieure protège de son propre bâti.

Dans ce contexte et pour éviter toute déperdition, **l'isolation des murs par l'extérieur** est la solution idéale.

Nous utilisons un procédé d'**isolation thermique par l'extérieur** par enduit mince. Ce système est constitué de plaques d'isolation en polystyrène expansé collées/chevillées sur la maçonnerie support, recouvertes d'une couche de base armée, et revêtue d'un parement organique, enduit mince appliqué avec une technique de peintre (taloche, spatule, rouleau) pour un rendu type peinture (Revêtement plastique épais RPE).



Avantages

L'ISOLATION PAR L'EXTERIEURE permet :

- de supprimer les ponts thermiques.
- de conserver une inertie thermique intérieure : confort et économie de chauffage.
- un maintien de la surface habitable.
- de réaliser des travaux d'isolation, tout en laissant les locaux habitables.
- de réaliser des travaux d'isolation thermique sur des murs extérieurs neufs ou déjà en service.

Crédits d'impôt

La loi de finances pour 2012 rectificative du 30 décembre 2011 modifie les contours du crédit d'impôt lié pour les économies d'énergies et le développement durable.

Le taux du crédit d'impôt désormais retenu est de 15 % pour les dépenses et la pose en matériaux d'isolation thermique des parois opaques avec toujours le plafond général de 8 000 €/16 000 €, dans la limite d'un plafond de dépenses par mètre carré, fixé par arrêté du 30 décembre 2010 (JO du 31) à :

— 150 € TTC par mètre carré de parois isolées par l'extérieur.

Le critère de performance retenu, pour bénéficier du crédit d'impôt, est la résistance thermique du matériau mis en place soit pour l'isolation extérieure : $R > 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$.

Caractéristiques techniques

RÉSISTANCE THERMIQUE									
Épaisseur en mm	40	60	80	100	120	145	150	200	
R (m ² KW)	1	1,5	2,05	2,55	3,05	3,7	3,8	5,05	